



## Appel complémentaire d'honoraires

Par **alaindu16\_old**, le **19/10/2007** à **10:57**

Bonjour ,

Depuis 3 ans , je confie différentes affaires a un cabinet d'avocat suite a un divorce difficile ( 9 en l'occurrence ) . chaque affaire a été couverte et réglée par une aide juridictionnelle totale.

Or , je recois ce jour une facture dont je vous indique le détail:

Honoraires (gestion des dossiers sur 3 ans ) 1200ht

rendz vous cabinet 251,10ht

TVA 19,60 284,42

TOtal 1735,52 ttc

Ayant bénéficié d'une aide juridictionnelle totale , je ne pensais pas avoir a régler ces frais supplémentaires , que d'ailleurs , je suis incapable de régler

Qu'en est il de ces nouveaux frais ? est ce un abus ?

merci pour votre reponse

Alain